

DUP, négociations foncières, expropriation et procédures foncières connexes



CONTEXTE

Les Maîtres d'Ouvrages publics et privés doivent, dans le cadre de leurs opérations de construction et d'aménagement, maîtriser les différentes étapes des procédures foncières.



PRÉREQUIS

Appréhender l'ensemble des dispositifs de la maîtrise foncière provisoire et/ou définitive des terrains nécessaires à vos travaux d'aménagements..



OBJECTIFS :

- Appréhender l'ensemble des dispositifs existants
- Evaluer leur portée juridique
- Apprécier les avantages et/ou les inconvénients de leur mise en œuvre.



MODALITES D'ÉVALUATION :

- Ateliers études de cas
- Cas pratiques de fin de formation

VALIDATION :

Attestation de fin de formation

INTERVENANT :

Joël GRENIER

35 ans d'expérience

« Pragmatisme et efficacité »

100% des stagiaires satisfaits !



DATES ET LIEUX

Stage de 2 jours (14h)

- **22 et 23 mai** : Ile de la REUNION
- **3 et 4 juin** : LYON
- **16 et 17 septembre** : LA ROCHELLE
- **04 et 05 novembre** : PARIS
- **24 et 25 novembre** : GUADELOUPE



PUBLIC

Responsables fonciers, chargés d'opérations foncières et immobilières, Juristes, gestionnaire de patrimoine, géomètres, professions agricoles, Urbanistes, Aménageurs ...



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Transmission des connaissances par des exposés, retours d'expériences et analyse de la jurisprudence, mise en situation et analyse de documents concrets.



NOMBRE DE PARTICIPANTS

Mini-Maxi : 5-20



COÛT DE LA FORMATION

1 780 € HT (déjeuners inclus et fourniture d'un guide pratique des procédures foncières)



INSCRIPTION PAR MAIL

Organisme de formation enregistré sous le numéro 83 43 03245 43 - DIRECCTE AURA

contact@joelgrenier.fr

DUP, négociations foncières, expropriation et procédures foncières connexes

I – LA MAITRISE FONCIERE PROVISOIRE :

L'OCCUPATION TEMPORAIRE (Loi du 29/12/1892)

- **Mise à disposition des terrains**
Dossier d'occupation temporaire, notifications, État des lieux, conventions, indemnisations
- **Restitution des terrains**
Notifications, état des lieux, indemnisations
- **Tribunal administratif**
Désignation de l'expert

II – LA MAITRISE FONCIERE DEFINITIVE : PAR VOIE AMIABLE

- **Etat parcellaire**
Recherches des propriétaires réels/Successions non régularisées
- **Négociations foncières**
Bureaux d'études / technique, domaines / évaluations, Terrain / négociation
- **Transfert de propriété**
Promesse de vente et conventions, Acte de vente et conventions

III – LA MAITRISE FONCIERE DEFINITIVE : LA PHASE ADMINISTRATIVE

- **DUP normale / DUP simplifiée**
- **Enquête parcellaire**
Dossier parcellaire, notifications, suivi de l'enquête, commissaire-enquêteur, rapport
- **Arrêté de cessibilité**
Présentation du dossier individuel, saisine du préfet, pièces à fournir, notifications et recours en annulation

IV – LA MAITRISE FONCIERE DEFINITIVE : LA PHASE JUDICIAIRE

- **Ordonnance d'expropriation**
Transfert de propriété, notification, pourvoi en cassation, publication
- **Fixation des indemnités**
Offres de l'expropriation, mémoire de l'expropriant, saisine du juge de l'expropriation, transport sur les lieux, audience publique, jugement, appel
- **Païement ou consignation**

V – PROCEDURES FONCIERES CONNEXES

- **Etat d'abandon manifeste**
- **Biens vacants et sans Maîtres**
- **Prise de possession anticipée**
- **AFAFE – Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental**

VI – ORGANISATION FONCIERE

- **Réalisation de planning**
- **Études de cas**
- **Animation de réunions interservices**
Bureaux d'études, Préfecture, Domaines, Tribunal de Grande Instance